

REPUBLIQUE FRANCAISE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 SIGSP DE MALESTROIT
 SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (16) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
LE SAUTER LE BEL	Michelle	Malestroit	Titulaire
GUILLAUME	Sylvie	Malestroit	Suppléante
ROBERT	Armelle	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
DESMAS	Xavier	Saint-Marcel	Suppléant
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Annie	Missiriac	Titulaire
ROUGIE	Alexandre	Missiriac	Suppléant
BALAC	Loïc	Pleucadeuc	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
GUILLOUCHE	Elodie	Pleucadeuc	Suppléante
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
BOEFFARD	Stéphanie	Ruffiac	Suppléante
BERTHET	Michel	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
ASFEZ	Peggy	Saint-Laurent-sur Oust	Suppléante

Absents ayant donné pouvoir (2) : Christelle MARCY donne pouvoir à Alexandre ROUGIE, Patricia ROUX donne pouvoir à Elodie GUILLOUCHE

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

2025_06_30_03 - Délibération portant sur l'attribution du marché public de restauration

M. le Président expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au Code de la commande publique, et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, le SIGSP de Malestroit a lancé un marché public pour la fourniture de repas destinés au restaurant scolaire de l'école Paul Gauguin.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 18 avril 2025, fixant au 17 mai 2025 à 12h00 la date limite de réception des offres.

La commission « Marchés à Procédure Adaptée » (dite commission MAPA), mise en place par le SIGSP, s'est réunie le mardi 20 juin 2025 afin d'examiner les offres reçues et de proposer l'attribution du marché.

Après analyse des offres, la commission a proposé de retenir l'entreprise RESTORIA pour l'exécution du marché de restauration scolaire, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025.

N°		n° 1			N° 2			
SOCIETE		CONVIVIO			RESTORIA			
		Offre de base			Offre de base			
		Prix HT	Prix TTC	Note / 40	Prix HT	Prix TTC	Note / 40	
1 - PRIX	Repas maternelles	3,1229	3,2947	40	3,275	3,454	38,1551824	
	Repas elementaires	3,2229	3,4002	40	3,448	3,635	37,41623109	
	Repas adultes	3,5358	3,7103	40	3,966	4,184	35,47131931	
			Variante exigée (repas de substitution)			Variante exigée (repas de substitution)		
			Prix HT	Prix TTC	Note / 40	Prix HT	Prix TTC	Note / 40
			3,1229	3,2947	40	3,275	3,454	38,1551824
			3,2229	3,4002	40	3,448	3,635	37,41623109
			3,5358	3,7103	40	3,966	4,184	35,47131931
			MOYENNE / 40			37,01424427		
			40					
2- QUALITE PRODUITS	point a	18,2			19			
	point b	11			15			
	TOTAL / 35	29,2			34			
3- QUALITE DU SERVICE	point a	2,5			5			
	point b	2,5			2,5			
	point c	0			5			
	TOTAL / 15	5			12,5			
4 - MESURES SOCIALES	TOTAL / 10	5			10			
NOTE FINALE / 100		79,20			93,51			
CLASSEMENT PROPOSE		2			1			

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider l'avis de la commission « Marchés à Procédure Adaptée » (MAPA) du 20 juin 2025 et d'attribuer le marché de restauration scolaire à l'entreprise RESTORIA, selon les termes de l'offre retenue.
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise RESTORIA, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Sylvie GUILLAUME
 Secrétaire de séance

Bruno GICQUELLO
 Président du SIGSP

Intercommunalité
 Paul
 GAUGUIN